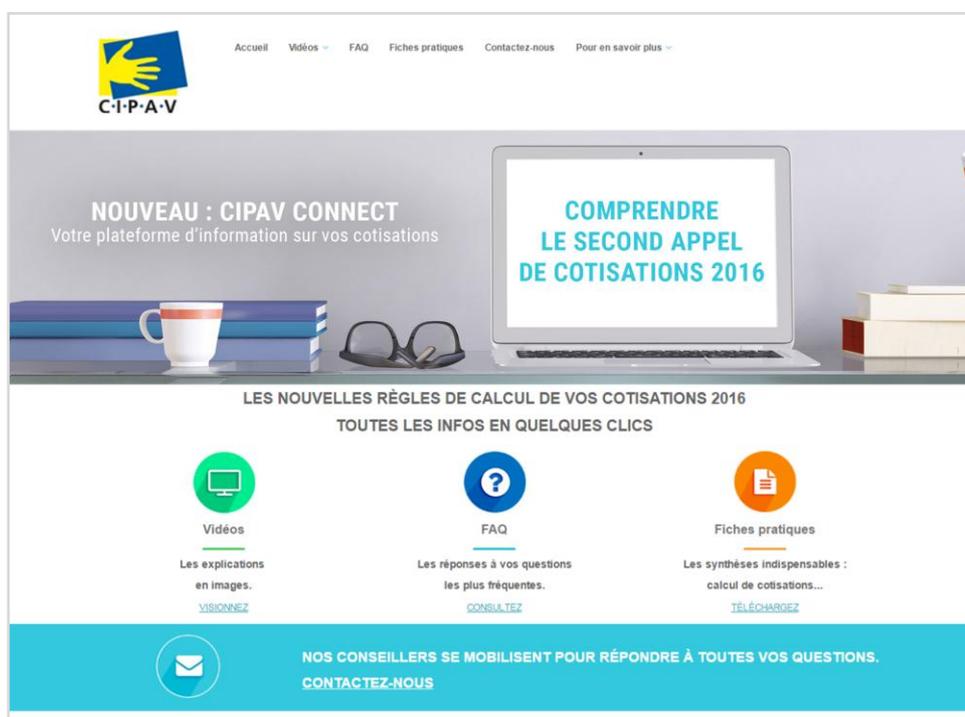


CIPAV-CONNECT.FR : UN SITE DÉDIÉ AU SECOND APPEL DE COTISATIONS 2016

À l'occasion de l'envoi du second appel de cotisations 2016, et afin d'accompagner ses adhérents dans la compréhension des nouvelles règles de calcul du montant des cotisations pour les régimes de retraite de base et complémentaire, la Cipav ouvre un site internet dédié : Cipav-connect.fr



DE NOUVELLES MODALITÉS DE CALCUL DES COTISATIONS POUR ÊTRE AU PLUS PRÈS DES REVENUS DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2014 a prévu une modification des règles concernant le calcul des cotisations du régime de base des travailleurs indépendants.

La Cipav a modifié ses statuts afin d'appliquer également ces nouvelles modalités au régime complémentaire.

Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Elles permettent un calcul des cotisations au plus près du montant des revenus et de la trésorerie des professionnels libéraux. Par ailleurs, elles se rapprochent du mode de calcul du RSI et de l'URSSAF.

Le régime invalidité-décès n'est pas concerné par ces mesures.

UN SITE ÉPHÉMÈRE DU 19 SEPTEMBRE AU 19 OCTOBRE 2016

➤ **Pendant un mois, les adhérents pourront se connecter sur Cipav-connect.fr**

Ce site éphémère a pour vocation de fournir des informations pédagogiques grâce à de la documentation mais aussi de répondre aux questions des adhérents par une mise en contact direct avec des conseillers de la Cipav :

➤ **De la documentation :**

- Des fiches pratiques ;
- Le guide retraite et prévoyance 2016 ;
- Une FAQ réunissant les questions les plus fréquemment posées ;
- Des vidéos pédagogiques.

➤ **Un contact direct avec la Cipav :**

- **Par mail :** les adhérents pourront poser leurs questions via un formulaire identifiant dans un premier temps leur cas de figure (augmentation, diminution ou montant égal de la cotisation). La Cipav s'engage à répondre sous 24h ;
- **Par chat et par visioconférence :** de 9h à 12h et de 14h à 17h, du lundi au vendredi, les adhérents auront la possibilité d'échanger avec nos conseillers via le site Cipav-connect.fr

LA POURSUITE DE L'AMÉLIORATION DE LA RELATION ADHÉRENTS

Ce dispositif s'inscrit dans la politique d'amélioration de la qualité de services de la Cipav mise en œuvre dès 2015 grâce :

- au **renforcement du centre d'appel téléphonique** grâce à un plus grand nombre de téléconseillers ;
- à **l'ouverture de points d'accueil en régions** à Lille, Lyon, Marseille, Nantes ;
- à la multiplication de la **participation de la caisse aux salons et événements professionnels** ;
- à la **diversification des canaux de communication** avec les adhérents : accueil physique, téléphone, mail, chat, visioconférence, webinar.

CONTACT PRESSE

presse@cipav.org